

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :  
10 février 2021

Date de l'affichage :  
10 février 2021

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-103**

**GRH : Embauche de CEE durant les vacances d'hiver et prorogation de CDD**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210216-D2021-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Affichage : 19/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 16 FEVRIER à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : MM. Thierry SOARD (procuration à Corinne VENDRAN) et Stéphane GAUBIAC (procuration à Louis-Alain BARTHELEMY).

**Exposé des motifs**

Régulièrement un point est fait sur les différents contrats de travail des agents de la collectivité. Ainsi, pour le bon fonctionnement du centre de loisirs durant les prochaines vacances scolaires d'hiver Clémence PAGANO, la Directrice du CLSH a évalué le nombre d'animateurs nécessaires comme suit :

- *CEE titulaires BAFA* :
  - 3 animateurs du 22/02/2021 au 05/03/2021 (15 jours) ;
  - 1 animateur du 22/02/2021 au 26/02/2021 (1 semaine) ;
  - 1 animateur du 01/03/2021 au 05/03/2021 (1 semaine).
- *CEE non diplômés* :
  - 1 animateur du 22/02/2021 au 05/03/2021 (15 jours) ;
  - 1 animateur du 22/02/2021 au 26/02/2021 (1 semaine).

Concernant les contrats à durée déterminée, il est proposé la reconduction des agents suivants :

- Marie VALOATTO du 02/03/2021 au 05/07/2021 : contrat de 30h30 d'agent d'animation en accroissement d'activité ;
- Cindy MAUREL du 01/03/2021 au 31/08/2021 : contrat de 35h00 d'agent technique en accroissement d'activité ;
- Olivier BOUNAUDET du 01/03/2021 au 30/06/2021 : contrat de 35h00 d'agent technique en accroissement d'activité ;
- Philippe MOTTEE du 01/04/2021 au 30/06/2021 : contrat de 35h00 d'agent technique en accroissement d'activité ;
- Yamina TAMGHART du 08/03/2021 au 23/04/2021 : contrat de 22h00 d'agent d'animation en accroissement d'activité ;
- Camille GORET du 08/03/2021 au 23/04/2021 : contrat de 22h00 d'agent d'animation en accroissement d'activité ;
- Cécile JOURNAL du 08/03/2021 au 23/04/2021 : contrat de 8h00 d'agent d'animation en accroissement d'activité ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-103**

**GRH : Embauche de CEE  
durant les vacances d'hiver  
et prorogation de CDD**

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver les propositions ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité technique d'Aubignan en date du 4 février 2021,
- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat,

**DECIDE À L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE** : D'approuver les propositions ci-avants concernant les contrats de type CEE relatifs à l'embauche d'animateurs amenés à travailler au sein du centre de loisirs durant les vacances d'hiver ainsi que la prorogation des contrats à durée déterminée.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210216-D2021-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Affichage : 19/02/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



**Monsieur Siegfried BIELLE**  
(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :  
10 février 2021

Date de l'affichage :  
10 février 2021

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-104**  
**GRH : Stagiairisation**  
**d'agents contractuels**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

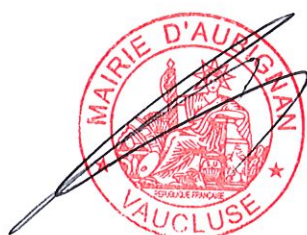
084-218400042-20210216-D2021-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Affichage : 19/02/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



**Monsieur Siegfried BIELLE**  
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 16 FEVRIER à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : MM. Thierry SOARD (procuration à Corinne VENDRAN) et Stéphane GAUBIAC (procuration à Louis-Alain BARTHELEMY).

**Exposé des motifs**

Il est proposé la stagiairisation dans la fonction publique territoriale de 2 agents en poste depuis de nombreuses années et qui apportent satisfaction dans les missions qu'ils exercent. Cette stagiairisation concerne les personnes suivantes :

- Dorine AMIELH (contractuelle depuis 2015) : nomination au grade d'adjoint administratif à temps complet (poste déjà ouvert par l'avancement de Mireille CASAGRANDE). Dorine AMIELH a en charge le service Evènementiel ;

- Rodrigue DIEU (contractuel depuis 2016) : nomination au grade d'adjoint technique à temps complet (poste déjà ouvert par l'avancement de Frédérique HOSXE). Rodrigue DIEU occupe les missions d'ATSEM au sein de l'école maternelle ;

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la stagiairisation de Dorine AMIELH et Rodrigue DIEU à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat,

**DECIDE À L'UNANIMITE**

**ARTICLE UNIQUE** : D'approuver la stagiairisation de Dorine AMIELH et Rodrigue DIEU à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 respectivement sur les grades d'adjoint administratif à temps complet et d'adjoint technique à temps complet.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

#### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :  
10 février 2021

Date de l'affichage :  
10 février 2021

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

**n° 2021-105**  
**GRH : Modification du tableau des effectifs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210216-D2021-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Affichage : 19/02/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 16 FEVRIER à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : MM. Thierry SOARD (procuration à Corinne VENDRAN) et Stéphane GAUBIAC (procuration à Louis-Alain BARTHELEMY).

#### Exposé des motifs

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs communaux au regard des changements intervenus en fin d'année 2020.

- *Filière administrative :*

- Ouverture de poste rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe suite à la réussite à l'examen de Sylvie BASTIDE ;
- Ouverture de 3 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe pour avancement de grade de Mireille CASAGRANDE, Marie-Claire PASQUALINI et Marjorie DAUSSY selon les critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion ;
- Suppression de 2 postes d'Adjoint administratif ;
- Stagiairisation sur un poste d'adjoint administratif de Dorine AMIELH.

- *Filière technique :*

- Suppression du poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe suite au départ à la retraite de Georges RINAUDO ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe suite à la réussite à l'examen de Peggy GONDRAND ;
- Ouverture de 2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour avancement de grade de Carole GENERO et Frédérique HOSXE selon les critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion ;
- Stagiairisation sur un poste d'adjoint technique de Rodrigue DIEU ;
- Suppression de trois postes d'adjoint technique : 1 concernait Mme Julia GARCIA qui est arrivée à la fin de sa période de disponibilité et qui a fait sa demande de radiation des effectifs et les deux autres sont liés à l'avancement de grade.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION :

n° 2021-105

GRH : Modification du  
tableau des effectifs

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le tableau des effectifs communaux tel qu'annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité technique de la commune en date du 04 février dernier,
- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat,

**DECIDE À L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE** : D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210216-D2021-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Affichage : 19/02/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

10 février 2021

Date de l'affichage :

10 février 2021

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-106**

**Chèques cadeaux en faveur des agents communaux**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210216-D2021-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Affichage : 19/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 16 FEVRIER à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Florence BLAY, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : MM. Thierry SOARD (procuration à Corinne VENDRAN) et Stéphane GAUBIAC (procuration à Louis-Alain BARTHELEMY).

**Exposé des motifs**

Avec la crise sanitaire, la soirée de fin d'année dédiée au personnel communal n'a pu être organisée. Aussi, les élus d'AUBIGNAN ont décidé, à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'attribuer 5 chèques cadeaux par agent d'une valeur unitaire de 10,00 € à utiliser dans les commerces aubignanis. Au total, ce sont 375 chèques (tous numérotés) qui ont été offerts aux agents.

Les membres du Conseil municipal sont à approuver ce dispositif qui se substitue de façon exceptionnelle à la traditionnelle soirée des vœux du maire aux agents de la commune.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le tableau des effectifs communaux tel qu'annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,
- VU les règlements URSSAF en la matière,
- VU l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003, Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),
- CONSIDERANT qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-106**

**Chèques cadeaux en faveur  
des agents communaux**

- CONSIDERANT que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

**DECIDE À L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 :** La commune d'Aubignan attribue des chèques cadeaux aux agents suivants : Titulaires, Stagiaires, Contractuels (CDD), dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 6 mois et présence dans la collectivité au 25 décembre.

**ARTICLE 2 :** Ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : 5 chèques cadeaux d'une valeur de 10 € soit 50 € au total par agent.

**ARTICLE 3 :** Ces chèques cadeaux, numérotés de 1 à 375, sont distribués aux agents début décembre pour les achats de Noël. Ils sont utilisés dans l'esprit cadeau uniquement dans les commerces Aubignais. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

**ARTICLE 4 :** Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget 2021 de la commune, au chapitre 012 et à l'article 6488.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210216-D2021-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Affichage : 19/02/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



**Monsieur Siegfried BIELLE**

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

10 février 2021

Date de l'affichage :

10 février 2021

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-107**

**Acquisition d'une bande de terrain issue des parcelles cadastrées BM 24 et 28**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210216-D2021-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Affichage : 19/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 16 FEVRIER à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Anne VICIANO, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kevin ALTARI, Florence BLAY, Sylvie ARNOUX, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : MM. Thierry SOARD (procuration à Corinne VENDRAN) et Stéphane GAUBIAC (procuration à Louis-Alain BARTHELEMY).

**Exposé des motifs**

Dans le cadre des travaux de la route de Sarrians qui consistent en la rénovation de la voie et en la création de cheminement piétons et vélos en bordure, il a été rendu nécessaire l'acquisition d'une bande de terrain de 900 m<sup>2</sup> issue des parcelles cadastrées section BM n°24 et 28 sises lieudit « Derrière Vieille » appartenant aux conjoints Rame afin de procéder à l'élargissement de la voie. Ce découpage oblige à une nouvelle numérotation cadastrale. Ainsi, les parcelles entrant dans le domaine privé de la commune auront les numéros cadastraux suivants : BM n°78 d'une superficie de 704 m<sup>2</sup> et BM n°80 d'une superficie de 196 m<sup>2</sup>.

Le prix de cette acquisition a été fixée à 10 €/m<sup>2</sup> ce qui représente un montant global de 9 000,00 €.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'acquisition des parcelles cadastrées section BN 78 (ex BM n°24p) et BM n°80 (ex BM n°28p) au prix de 9 000,00 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette procédure.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élargissement de la route de Sarrians (avenue Jean-Henri Fabre) afin de pouvoir créer un cheminement piétons et vélos,
- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après débat ;

**DECIDE À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** D'approuver l'acquisition par la Commune d'AUBIGNAN d'une partie des parcelles cadastrées section BM



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-107**

Acquisition d'une bande de terrain issue des parcelles cadastrées BM 24 et 28

n°78 et 80, d'une surface de 900 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « Derrière Vieille » à d'AUBIGNAN.

**ARTICLE 2 :** D'accepter la proposition tarifaire qui fixe le prix de cette acquisition à 9 000,00 soit 10 €/m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 3 :** D'accepter que ladite cession soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative et que les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cette acquisition soit pris en charge par la commune.

**ARTICLE 4 :** D'autoriser Monsieur Frédéric FRIZET, premier adjoint, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 4 :** De dire que les crédits nécessaire à cette acquisition sont prévus au budget primitif 2021 de la commune, à l'article 2111 de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210216-D2021-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Affichage : 19/02/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



**Monsieur Siegfried BIELLE**  
(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :

25 février 2021

Date de l'affichage :

25 février 2021

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-108**

**Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour les travaux de la route de Sarrians (RD55)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210304-D2021-108A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2021

Affichage : 09/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 4 MARS à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : Mmes et M. Anne VICIANO (procuration à Corinne VENDRAN), Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA), Florence BLAY (procuration à Laurence BADEI), Thierry SOARD (procuration à Alain GUILLAUME), Sylvie ARNOUX (procuration à Agnès ROMANO) et Marie THOMAS DE MALEVILLE (procuration à Stéphane GAUBIAC).

Absente excusée : Mme Laure LEPROVOST

**Exposé des motifs**

Le Conseil départemental de Vaucluse a informé la commune en mars 2020 qu'il avait mobilisé des fonds en faveur de la réfection de la chaussée de l'avenue Jean-Henri Fabre ; cette réfection devant impérativement intervenir en 2020. L'entreprise en charge de ces travaux est la société COLAS. Profitant de la réfection de cette entrée de ville, la municipalité d'AUBIGNAN a décidé d'engager des travaux complémentaires qui ne peuvent pas être pris en charge par le Département, à savoir le busage des fossés, afin de pouvoir créer des cheminements dédiés aux piétons et aux vélos. Egalement, l'ensemble des réseaux aériens fera l'objet d'une mise en discrétion de la part du Syndicat d'Electrification de Vaucluse.

La commune a organisé une réunion de travail avec l'ensemble des acteurs de ce projet pour les travaux de busage, de création de trottoirs et de cheminements vélos. La sécurisation des cheminements serait assurée par des barrières bois.

Afin de pouvoir élargir l'empiètement de la chaussée et réaliser les voies cyclable et piétonne, une bande de terrain est en cours d'acquisition jouxtant la voie Jean-Henri Fabre.

La part financière de la commune concernant ce projet est composée comme suit (en € hors taxe) :

- Travaux VRD :	289 130,00 €
- Signalisation horizontale et verticale :	120 328,00 €
- Acquisition de la parcelle :	9 000,00 €
- Rédaction d'un acte administratif :	828,00 €
- Travaux du géomètre :	1 333,00 €
→ Soit un total de :	420 619,00 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
VAUCLUSE

-----  
ARRONDISSEMENT  
CARPENTRAS

-----  
Commune de  
AUBIGNAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

**n° 2021-108**

**Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour les travaux de la route de Sarrians (RD55)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210304-D2021-108A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2021

Affichage : 09/03/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



**Monsieur Siegfried BIELLE**  
(Signature et cachet)

Aussi, concernant ce projet de réfection de voirie, la municipalité souhaite solliciter la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** proposée par l'Etat qui aide les collectivités pour ce type de projet (catégorie Voirie et équipements communaux). S'agissant d'un montant global de travaux situé entre 400 000,00 €HT et 700 000,00 €HT, la DETR peut être sollicitée suivant un taux minimal de 20% et maximal de 50% sur le montant total hors taxe.

Considérant que le coût du projet est de 420 619,00 €, la mairie d'AUBIGNAN souhaite solliciter la DETR sur la base de 50%. Aussi, le plan de financement prévisionnel des travaux s'établirait donc comme suit :

▶ DETR - Etat - (47,55 %) :	200 000,00 €
▶ Participation communale (52,45%) :	220 619,00 €
<b>MONTANT TOTAL HT :</b>	<b>420 619,00 €</b>

Le montant subventionnable étant plafonnée à 400 000,00 €HT pour cette tranche de travaux allant de 400 000,00 à 700 000,00 €HT, le plan de financement intégrant ce plafonnement serait le suivant :

▶ DETR - Etat - (50 %) :	200 000,00 €
▶ Participation communale (50%) :	200 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL HT :</b>	<b>400 000,00€</b>

Les élus du conseil municipal sont invités à se prononcer sur la possibilité de procéder à la demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour les travaux de busage et de création de cheminements piétons et vélos de part et d'autre de la route de Sarrians.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU les articles L.2334-3 à L2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code général des Collectivités Territoriales ;
- **CONSIDERANT** que la commune d'AUBIGNAN est éligible à la DETR 2021 ;
- Ouïe l'exposé de **Monsieur le Maire**, et après débat ;

### **DECIDE À L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :** D'approuver la demande de subvention au titre de la DTER 2020 à hauteur de 200 000,00 € pour la participation au financement des travaux de busage et de création de cheminements piétons et vélos de part et d'autre de la route de Sarrians.

**ARTICLE 2 :** D'approuver le plan de financement plafonné ci-dessous :

▶ DETR - Etat - (50 %) :	200 000,00 €
▶ Participation communale (50%) :	200 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL HT :</b>	<b>400 000,00€</b>

**ARTICLE 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette demande de subvention au titre de la DETR 2021.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,  
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :

25 février 2021

Date de l'affichage :

25 février 2021

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-109**

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec mise à disposition du domaine public départemental concernant l'aménagement du giratoire entre la RD 55 et la RD 7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210304-D2021-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2021

Affichage : 09/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 4 MARS à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : Mmes et M. Anne VICIANO (procuration à Corinne VENDRAN), Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA), Florence BLAY (procuration à Laurence BADEI), Thierry SOARD (procuration à Alain GUILLAUME), Sylvie ARNOUX (procuration à Agnès ROMANO) et Marie THOMAS DE MALEVILLE (procuration à Stéphane GAUBIAC).

Absente excusée : Mme Laure LEPROVOST

**Exposé des motifs**

Il est envisagé de réaliser un giratoire au niveau du carrefour des voies Louis Guichard et Frédéric Mistral. Ce projet est en cours de validation par le service des Architectes des Bâtiments de France de Vaucluse. Il permettra d'améliorer la fluidité de ce carrefour et sécurisera tous les usages de ces voies. Prochainement, un permis de démolir va être déposé pour entamer les travaux de démolition de l'ancienne station-service.

Le boulevard Louis Guichard étant une voie départementale, le Conseil départemental de Vaucluse est partie prenante de ce projet et l'Agence routière de Carpentras travaille en partenariat avec la commune et son maître d'œuvre, le cabinet NB Infra, sur ce projet. Dans ce contexte de partage des compétences, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage désignant la commune comme maître d'ouvrage de l'ensemble de cette opération est nécessaire pour sa pleine réussite.

Cette convention décrit la consistance des travaux à réaliser dont le montant prévisionnel sur la partie voirie s'élève à 140 622,45 €, les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage unique ainsi que les dispositions financières. En effet, le Conseil départemental étant propriétaire du boulevard Louis Guichard, la charge financière de cet ouvrage sera répartie de la façon suivante :

- 1/3 à la charge du Département pour un montant de 46 874,00 € HT ;
- 2/3 à la charge de la commune pour un montant de 93 748,45 € HT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS

-----

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

**n° 2021-109**

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec mise à disposition du domaine public départemental concernant l'aménagement du giratoire entre la RD 55 et la RD 7

Les élus du conseil municipal sont invités à valider la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département de Vaucluse et la commune d'Aubignan et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **CONSIDERANT** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département de Vaucluse ;
- Ouïe l'exposé de **Monsieur le Maire**, et après débat ;

### **DECIDE À L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :** D'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département de Vaucluse et la commune d'Aubignan.

**ARTICLE 2 :** De prendre acte de la participation financière du Département de Vaucluse concernant les travaux du giratoire à hauteur de 46 874,00 € soit 1/3 du montant des travaux pour la partie giratoire.

**ARTICLE 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec mise à disposition du domaine public départemental concernant l'aménagement du giratoire entre la RD55 et la RD 7.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

5 abstentions : Mmes Marie THOMAS DE MALEVILLE et Gaëlle CROQUIN GUILLEM et MM. Stéphane GAUBIAC, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210304-D2021-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2021

Affichage : 09/03/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :

25 février 2021

Date de l'affichage :

25 février 2021

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-110**

**Cession de l'éclairage public du lotissement « Clos Suzon » à la commune**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210304-D2021-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2021

Affichage : 09/03/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



**Monsieur Siegfried BIELLE**  
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 4 MARS à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : Mmes et M. Anne VICIANO (procuration à Corinne VENDRAN), Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA), Florence BLAY (procuration à Laurence BADEI), Thierry SOARD (procuration à Alain GUILLAUME), Sylvie ARNOUX (procuration à Agnès ROMANO) et Marie THOMAS DE MALEVILLE (procuration à Stéphane GAUBIAC).

Absente excusée : Mme Laure LEPROVOST

**Exposé des motifs**

Les colotis du lotissement « Le Clos Suzon », situé sur la route de Loriol, ont sollicité la commune d'AUBIGNAN afin que cette dernière prenne en charge l'éclairage public du lotissement composé de 3 points lumineux et d'un coffret de commande et souhaitent lui en céder la gestion. Cette cession ne peut intervenir que si toutes les modalités liées à ce transfert soient effectuées, lorsque l'éclairage public est mis en service.

Les installations, vérifiées par la société Citéos en date du 2 février 2021, étant conformes et les modalités administratives ayant été remplies, les élus du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette requête et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU le procès-verbal établi par la société Citéos en date du 02/02/2021 qui indique que les 3 points lumineux et le coffret de commande sont conformes au cahier des charges relatif au déploiement de l'éclairage public ;
- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après débat ;

**DECIDE À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** D'approuver le transfert des 3 points lumineux et du coffret de commande du lotissement « Clos Suzon » à la commune d'Aubignan.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

5 abstentions : Mmes Marie THOMAS DE MALEVILLE et Gaëlle CROQUIN GUILLEM et MM. Stéphane GAUBIAC, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :

25 février 2021

Date de l'affichage :

25 février 2021

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-111**

**Acquisition d'une parcelle cadastrée BO n° 80 (lot C) par voie de préemption**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210304-D2021-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2021

Affichage : 09/03/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 4 MARS à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kevin ALTARI, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : Mmes et M. Anne VICIANO (procuration à Corinne VENDRAN), Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA), Florence BLAY (procuration à Laurence BADEI), Thierry SOARD (procuration à Alain GUILLAUME), Sylvie ARNOUX (procuration à Agnès ROMANO) et Marie THOMAS DE MALEVILLE (procuration à Stéphane GAUBIAC).

Absente excusée : Mme Laure LEPROVOST

**Exposé des motifs**

Les articles L.210-1 et suivants et R.211-1 et suivants du code de l'urbanisme autorisent l'instauration du droit de préemption urbain, dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce droit de préemption peut être institué sur tout ou partie des zones urbaines (« U ») et à urbaniser (« AU ») délimitées au PLU.

Le droit de préemption permet de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions d'acquisitions foncières et/ou d'opérations d'aménagement urbain répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme à savoir :

- Mettre en œuvre un projet urbain,
- Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
- Réaliser des équipements collectifs,
- Permettre le renouvellement urbain,
- Sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,
- Lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- Favoriser le développement des activités économiques, des loisirs et du tourisme,
- Lutter contre la paupérisation du centre ancien.

Ainsi, par délibération du 5 mars 2020, la commune d'Aubignan a institué un droit de préemption urbain (DPU) sur le périmètre comprenant l'ensemble des zones urbaines (« U ») et à urbaniser (« AU ») telles que définies dans le plan de zonage du plan local d'urbanisme (PLU) communal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-111**

Acquisition d'une parcelle  
cadastrée BO n°80 (lot C)  
par voie de préemption

Récemment, la mairie d'AUBIGNAN a reçu une déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°2021-011, reçue le 18/02/2021, adressée par maître SORRENTINO, notaire à Sarrians (84260), en vue de la cession moyennant le prix de 80 000,00 €, d'une propriété sise à Aubignan, 411 avenue Joseph Roumanille, cadastrée section BO n°80 (lot C), d'une superficie totale de 7a et 47ca et appartenant à Monsieur Christian FETES.

La municipalité d'Aubignan souhaite se porter acquéreur de cette parcelle qui se situe non loin du centre-ville en vue de réaliser des logements locatifs sociaux permettant ainsi de conforter le nombre de logements locatifs sociaux sur son territoire et d'en être le maître d'ouvrage.

La vente se ferait donc au prix de 107,10 €HT/m<sup>2</sup>, soit 80 000,00 €. Le service des Domaines n'a pas été sollicité car le prix est inférieur au seuil de consultation fixée à 180 000,00 €.

Si le conseil municipal se prononce favorablement pour la préemption de cette parcelle, un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision. Le règlement de la vente interviendra ensuite dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section BO n°80 (lot c) par voie de préemption pour un montant de 80 000,00 € et à autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, R.213-4 et suivants, R.211-1 et suivants, et L.300-1 autorisant l'instauration du droit de préemption urbain, dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ;

- **VU** la délibération n°2020-588 du 5 mars 2020 instaurant le Droit de Préemption Urbain sur le périmètre comprenant l'ensemble des zones urbaines (« U ») et à urbaniser (« AU ») ;

- **VU** les Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 mars 2020 ;

- **VU** la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°2021-011, reçue le 18/02/2021, adressée par maître SORRENTINO, notaire à Sarrians (84260), en vue de la cession moyennant le prix de 80 000,00 €, d'une propriété sise à Aubignan, 411 avenue Joseph Roumanille, cadastrée section BO n°80 (lot C) d'une superficie totale de 7a et 47 ca ;

- **CONSIDÉRANT** que le prix de vente de 107,10 €HT/m<sup>2</sup>, soit 80 000,00 € est inférieur au seuil de consultation du service des Domaines et qu'en cela, il n'a pas besoin d'être consulté ;

- **CONSIDÉRANT** que la commune d'AUBIGNAN souhaite se porter acquéreur de cette parcelle en vue de réaliser des logements locatifs sociaux permettant ainsi de conforter le nombre de logements locatifs sociaux sur son territoire et d'en être le maître d'ouvrage ;

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après débat ;

### **DECIDE À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :** D'acquérir par voie de préemption un bien cadastré section BO n°80 (lot C), situé à Aubignan au 411, avenue Joseph

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-21840042-20210304-D2021-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2021

Affichage : 09/03/2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION :

n° 2021-111

Acquisition d'une parcelle  
cadastrée BO n° 80 (lot C)  
par voie de préemption

Roumanille, d'une superficie totale de 7a et 47ca et appartenant à Monsieur Christian FETES.

ARTICLE 2 : De dire que la vente se fera au prix de vente de 107,10 €HT/m<sup>2</sup>, soit 80 000,00 €.

ARTICLE 3 : De dire qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 4 : De dire qu'un le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 5 : D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet ; les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune à l'article 2111.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210304-D2021-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2021

Affichage : 09/03/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :  
25 février 2021

Date de l'affichage :  
25 février 2021

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-112**  
**Subventions 2021 aux associations aubignanaïses**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210304-D2021-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2021

Affichage : 09/03/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



**Monsieur Siegfried BIELLE**  
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 4 MARS à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : Mmes et M. Anne VICIANO (procuration à Corinne VENDRAN), Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA), Florence BLAY (procuration à Laurence BADEI), Thierry SOARD (procuration à Alain GUILLAUME), Sylvie ARNOUX (procuration à Agnès ROMANO) et Marie THOMAS DE MALEVILLE (procuration à Stéphane GAUBIAC).

Absente excusée : Mme Laure LEPROVOST

**Exposé des motifs**

Comme chaque année, les associations aubignanaïses déposent un dossier de demande de subventions communales au titre de leurs activités auprès du service des associations. L'ensemble de ces demandes étudiées par la commission est listée dans un tableau prévisionnel des montants à octroyer. Les associations ayant rendu un dossier complet et un budget précis pourront obtenir le paiement de leur subvention de fonctionnement très prochainement. Toutefois, l'octroi de certaines subventions dites spécifiques reste soumis à la levée de la condition résolutoire (facture acquittée par exemple).

Les élus du conseil municipal sont invités à approuver le montant et les conditions de versement des subventions aux associations concernées pour l'exercice 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouïe l'exposé de Monsieur Richard VIGNON, Adjoint au Maire délégué aux associations, et après débat ;

**DECIDE À L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE UNIQUE :** D'approuver le versement des subventions 2021 aux associations aubignanaïses telles que listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

**Ne participent pas au vote :** Monsieur le Maire, Frédéric FRIZET et Louis-Alain BARTHELEMY.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

-----

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

-----

Commune de

AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :  
25 février 2021

Date de l'affichage :  
25 février 2021

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**n° 2021-113**  
**Vote du Budget primitif**  
**2021 - Commune**  
**d'AUBIGNAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210304-D2021-113-BF

Accusé certifié en mairie  
**Le Maire d'AUBIGNAN,**

Réception par le préfet : 12/03/2021

Affichage : 12/03/2021



**Monsieur Siegfried BIELLE**  
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2021 et le 4 MARS à 18 h30

Le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances avec l'autorisation préalable de Monsieur le Préfet de Vaucluse, salle polyvalente, sise avenue Jean-Henri Fabre. Cette réunion est placée sous la présidence et le secrétariat :

De : M. Siegfried BIELLE, Maire et de Mme Corinne VENDRAN

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Laurence BADEI, Frédéric FRIZET, Marie-Josée AYME, Jean-Louis AZARD, Josiane AILLAUD, Richard VIGNON, Alain GUILLAUME, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Gilles CHARLES, Guillaume CAPIAN, Katia GOUDROUFFE, Kévin ALTARI, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET.

Absent ayant donné procuration : Mmes et M. Anne VICIANO (procuration à Corinne VENDRAN), Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA), Florence BLAY (procuration à Laurence BADEI), Thierry SOARD (procuration à Alain GUILLAUME), Sylvie ARNOUX (procuration à Agnès ROMANO) et Marie THOMAS DE MALEVILLE (procuration à Stéphane GAUBIAC).

Absente excusée : Mme Laure LEPROVOST

**Exposé des motifs**

Comme chaque année, les élus du conseil municipal sont destinataires du projet de budget primitif pour la commune d'AUBIGNAN. Chacun a pu examiner ce document qui présente les dépenses et les recettes prévues tant en section d'investissement et qu'en section de fonctionnement.

Le BP 2021 de la commune d'AUBIGNAN s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 525 936,00 €	5 525 936,00 €
Investissement	3 550 000,00 €	3 550 000,00 €
Total	9 075 936,00 €	9 075 936,00 €

Les membres du conseil municipal sont invités à faire part de leurs observations sur le projet de budget primitif 2021 de la commune d'AUBIGNAN et à voter les crédits par chapitre budgétaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Ouïe l'exposé de Monsieur Frédéric FRIZET, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après débat ;

**DECIDE À LA MAJORITE :**

**ARTICLE UNIQUE :** D'approuver dans leur totalité les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Primitif 2021 de la commune telles qu'exposées ci-dessus et détaillées dans l'édition officielle ci-jointe.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

**5 voix contre :** Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRINET

## Associations d'Aubignan : Propositions de subventions 2021

(tableau annexé à la délibération n° 2021-112 du 04/03/2021)

ASSOCIATIONS	Subventions allouées en 2020		Subventions demandées en 2021		Propositions subventions en 2021		
	Fonct.	Spécif.	Fonct.	Spécif.	Fonct.	Spécifique	Conditions ou observations
AACA							
Actor Créative	1 800,00 €		1 800,00 €		500,00 €	1 300,00 €	
Age d'Or	1 668,00 €			Participation au repas de fin d'année		750,00 €	
AIPE	300,00 €	802,88 €	700,00 €	840,88 €	500,00 €	840,88 €	
Amicale des pêcheurs							
Amicale des Sapeurs pompiers	800,00 €		800,00 €		700,00 €		
APAJH	500,00 €						
As bouliste	500,00 €		500,00 €		500,00 €		
Association culturelle capoiëra balança	2 000,00 €	2 800,00 €					
Association Les Korrigans							
Association paroissiale	2 253,66 €	431,04 €	2 609,10 €	1 037,04 €	2 609,10 €	1 037,04 €	
ARAC							
Aubignan Cyclo-cabanette	900,00 €		900,00 €		700,00 €		
Aubignan Karaté Kobudo	2 300,00 €	1 200,00 €	2 100,00 €	1 600,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Budo Ventoux	1 300,00 €		1 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	
Comité de jumelage	600,00 €						
Donneur de Sang							
Etoile d'Aubigné	12 000,00 €		12 000,00 €		7 000,00 €		Acompte déjà perçu de 5000€
Happy Dance			780,00 €			780,00 €	Proposer une subvention spécifique sur factures
Fêt'Arts	15 000,00 €						
Gaule du Moulin Neuf							
Judo Club	2 000,00 €	518,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €		
Les Seniors comtadins	1 000,00 €		1 000,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €	1 800,00 €	
Les sixties d'Aubignan	500,00 €		500,00 €		500,00 €		
MJC	2 000,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €		
Musique en Venaissin	9 000,00 €		9 000,00 €		0,00 €		Déjà touchée 9000€
Sté Chasse St-Hubert	1 100,00 €	300,00 €	800,00 €	300,00 €	800,00 €	300,00 €	
Sport Access Club							
Tennis club	1 300,00 €		1 300,00 €		1 300,00 €		
Vivre Aubignan			3 000,00 €		1 000,00 €	32 000,00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>58 821,66 €</b>	<b>7 551,92 €</b>	<b>42 789,10 €</b>	<b>6 077,92 €</b>	<b>23 609,10 €</b>	<b>40 807,92 €</b>	
<b>TOTAUX par ANNEE</b>	<b>66 373,58 €</b>		<b>48 867,02 €</b>		<b>64 417,02 €</b>		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
CARPENTRAS Nord

Commune de  
AUBIGNAN

OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION :

n° 2021-87  
Débat d'Orientation  
Budgétaire 2021

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le rapport d'Orientation Budgétaire 2021 présenté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouïe l'exposé de Monsieur Frédéric FRIZET, Adjoint au Maire, délégué aux Finances et après débat ;

**DECIDE À L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE :** D'approuver le rapport d'orientation budgétaire de la commune présentant les orientations budgétaires 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,  
Pour expédition certifiée conforme.

**5 abstentions :** Marie THOMAS DE MALEVILLE, Stéphane GAUBIAC, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY et David GRIGNET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20210216-D2021-87bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2021

Affichage : 19/02/2021

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Siegfried BIELLE  
(Signature et cachet)